



Règlement Pétanque



Règlement Pétanque, version juillet 2018

Special Olympics
Switzerland





Sommaire

1 Dispositions générales	3
1.1 Droit de participation.....	3
1.2 Sportifs avec un handicap sensoriel	4
1.3 Restrictions	4
2 Disciplines	5
3 Règles de compétition	5
3.1 Terrain.....	5
3.2 Equipement	5
3.3 Règles de concours	6
3.4 Sécurité.....	7
3.5 Low Ability Level	8
4 Advancement	8
5 Divisioning	9
5.1 Philosophie	9
5.2 Critères de répartition	9
5.3 Maximum Effort Rule – Amélioration maximale des performances	10
5.4 Responsabilité du Coach	10
6 Unified Sport	10
7 Règlement et application	11



1 Dispositions générales

Special Olympics est le plus grand mouvement sportif mondial pour les personnes en situation de handicap mental.¹ La vision de Special Olympics Switzerland (SOSWI) se fonde sur la valorisation, l'égalité et l'acceptation des personnes en situation de handicap mental.

Special Olympics s'efforce de proposer aux sportifs présentant différents niveaux de performances des sports appropriés dont les exigences sont adaptées à leurs capacités individuelles.

Chez Special Olympics, le sport se fonde sur deux principes centraux, qui se distinguent fondamentalement de ceux des autres organisations sportives:

- Advancement – un développement progressif adapté aux capacités individuelles lors de l'entraînement et de la compétition.²
- Divisioning – la répartition des sportifs dans des groupes de capacités homogènes.³

Le fondement de Special Olympics est l'«Article 1» de Special Olympics International (SOI). Vous trouverez les documents sur <https://www.specialolympics.org/sports.aspx>. Au même endroit se trouvent aussi d'autres documents tels que les «Sport Rules» et les «Coaching Guides».

Les bases du règlement de Pétanque ont été prises dans les règles officielles de l'Association Internationale de Pétanque et Jeux Provençales (FIPJP). Celles-ci peuvent être consultées sur le site <http://www.fipjp.com/fr/>

La pétanque n'est pas un sport officiel de SOI et par conséquent il n'existe pas de règlement international de SO. Le document présent est donc un règlement qui a été développé par Special Olympics Switzerland (SOSWI) à la suite des expériences faites au cours des 20 dernières années: https://dl.dropboxusercontent.com/u/23157839/Internet/Sport/Boccia-Petanque/Reglemente/Sportregelung%20PETANQUE_D.pdf

En cas de divergences ou de conflits avec les règles officielles de la FIPJP il faudra appliquer le règlement de SOSWI et SOI.

Ce règlement est valable dans toutes les compétitions sportives de Pétanque de SOSWI.

A des fins de simplification et de compréhension, le règlement est rédigé au masculin. Ainsi, quand il est question de sportifs, les sportives sont aussi concernées.

1.1 Droit de participation

Sont autorisées à participer aux compétitions de Special Olympics:

- Les personnes en situation de handicap mental soit les personnes présentant une perturbation de la capacité d'apprentissage, un trouble ou un retard de développement ou encore une anomalie du comportement.
- Les jeunes à partir de 8 ans.

¹ Il s'agit de personnes en situation de handicap mental, présentant une perturbation de la capacité d'apprentissage, un trouble ou un retard de développement ou encore une anomalie du comportement.

² Voir chapitre 4

³ Voir chapitre 5



Les compétitions de SOSWI sont ouvertes à tous les sportifs, ce qui signifie que la participation ne présuppose aucune affiliation à une association ni aucune appartenance à une institution, à une école spécialisée ou à tout autre établissement.

D'autres dispositions s'appliquent aux sportifs présentant un handicap sensoriel (voir point 1.2).

1.2 Sportifs avec un handicap sensoriel

Les sportifs présentant un handicap sensoriel peuvent participer aux manifestations de Special Olympics. Lors de compétitions, si ces personnes ont besoin de soutien sous la forme d'un accompagnement par un guide ou d'une aide matérielle, elles doivent auparavant demander une autorisation à SOSWI. Délivrée par le Sports Coordinator du sport concerné, elle est valable pour toutes les compétitions. Le Sports Coordinator informe les Sports Officials de sa décision. Ces derniers véhiculent l'information lors des événements et la transmettent aux autres participants ainsi qu'aux coaches.

À tout moment, l'autorisation peut être annulée par l'une des deux parties, soit le Sports Coordinator ou le sportif lui-même. Dans ce cas, une nouvelle évaluation de la situation doit avoir lieu.

1.3 Restrictions

Un petit pourcentage de personnes atteintes de trisomie 21 (syndrome de Down) (moins de 10%) présente une instabilité entre les vertèbres cervicales C 1 et C 2. Ce trouble, également appelé «instabilité atlanto-axiale» (AAI), peut provoquer des accidents si la colonne vertébrale cervicale est exposée à des extensions ou à des flexions extrêmes.

Les sportifs atteints de trisomie 21 et d'AAI doivent se soumettre à un examen médical approprié, afin d'exclure le risque de compresser les vertèbres cervicales.

En 2015, SOI a publié de nouvelles règles qui définissent les conditions de participation aux événements de Special Olympics. Ainsi, les sportifs atteints de trisomie 21 et d'AAI ne peuvent en principe pas participer aux compétitions de Special Olympics, sauf si suite au premier diagnostic médical, un neurologue effectue un deuxième examen et informe le sportif ainsi que ses parents ou son tuteur des éventuelles conséquences. Le sportif et ses parents ou son tuteur doivent confirmer leur connaissance de la situation et donner leur accord à la participation par écrit, en apposant leur signature au document.

Les sportifs qui ont déjà effectué un examen radiologique et qui ne sont pas atteints de l'AAI ne nécessitent aucun autre examen. Les sportifs atteints de trisomie 21 et qui, à partir du 01.01.2016, participent pour la première fois à une compétition de SOSWI doivent se soumettre à un examen tel que mentionné plus haut.

Des informations approfondies à ce sujet se trouvent dans l'article 1 des « Sport Rules » de Special Olympics (Addendum E - PARTICIPATION OF INDIVIDUALS WHO MIGHT HAVE SPINAL CORD COMPRESSION OR ATLANTO-AXIAL INSTABILITY).

Pour la discipline de la Pétanque il n'y a aucune restriction particulière.



2 Disciplines

Sont énumérées, ci-après, les disciplines pouvant être proposées lors des compétitions officielles de SOSWI. La vue d'ensemble n'est ni exhaustive ni obligatoire. Les organisateurs sont libres de proposer d'autres disciplines officielles listées par SOI.

Disciplines officielles:

Concours par équipes composées de 3 joueurs, soit:

- 2 athlètes et un partenaire, si possible de même niveau d'habileté (équipe unifiée).
- 3 athlètes (qui doivent être dirigés sur le terrain par un coach).

Les équipes peuvent être mixtes, (H/F).

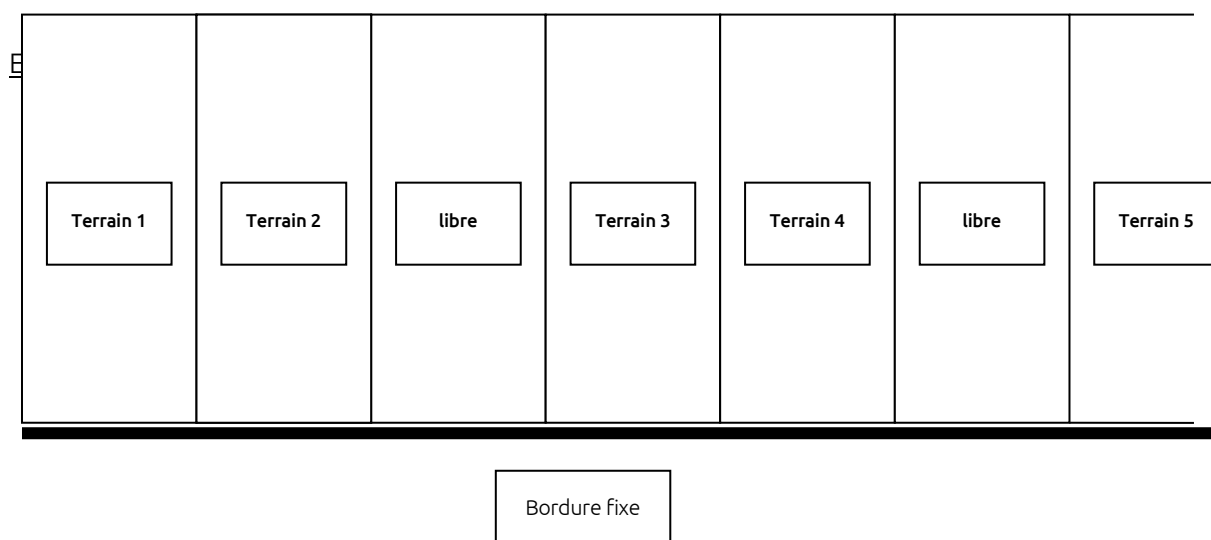
3 Règles de compétition

3.1 Terrain

Le terrain est rectangulaire, d'une largeur de 3 mètres et d'une longueur de 13 mètres.

Frontalement, il est délimité par une bordure fixe (en général carrelés en bois ou tube PE, haut de 10 cm. Environ). Sur les côtés, les limites des terrains peuvent être marquées par des ficelles. Des zones de sécurité doivent être aménagées, sur lesquelles les athlètes peuvent circuler sans risque pendant les matches.

La surface est composée de terre battue et de gravillons.



3.2 Equipement

Les boules sont en métal et d'égale dimension.

Le diamètre se situe entre 68 et 78 mm, et le poids entre 650 et 800 grammes.



Le diamètre du cochonnet se situe entre 25 et 35 mm.
Il est en bois et doit être d'une couleur différente des boules.

Un objet officiel de mesure doit être utilisé pour déterminer les points.

Si possible, les joueurs d'une même équipe doivent porter la même tenue.

3.3 Règles de concours

Chaque équipe possède 6 boules, soit 2 par personne.

Le but du jeu est de marquer des points en disposant ses boules plus près du cochonnet que celles de l'adversaire.

L'arbitre tire au sort l'équipe qui lancera le cochonnet en premier. Celui-ci doit être lancé à une distance d'au moins 6 m., mais au maximum 10 m., sinon il doit être relancé par la même équipe (3 essais).

Une fois le cochonnet arrêté, un des joueurs de l'équipe qui l'a lancé envoie sa boule en premier.

Après que le cochonnet et la première boule ont été lancés, un joueur de l'équipe adverse lance une boule en essayant de la placer le plus près du cochonnet. S'il réussit, la première équipe lance une boule, en cas d'échec, son équipe continue à jouer jusqu'à ce qu'elle fasse le point et ainsi de suite.

Les joueurs peuvent rouler ou lancer les boules depuis un emplacement désigné, en général par un rond ou un demi-cercle.

La boule est considérée comme morte (non valable) si elle sort ou touche les limites du terrain de jeu.

Lorsque le cochonnet est "mort", la partie est à rejouer si les deux équipes ont encore des boules.

Si le cochonnet sort de la surface de jeu et qu'une seule équipe possède encore des boules à jouer, le nombre de boules restantes valent chacune un point.

Les joueurs peuvent jouer dans l'ordre qu'ils veulent, mais aucun joueur ne peut jouer plus de 2 boules par partie.

En compétition unifiée le partenaire ne doit pas jouer en premier. Après l'ordre est libre.

A la fin de chaque jeu, les points sont déterminés ainsi : 1 pt pour chaque boule de l'équipe qui se trouve le plus près du cochonnet, par rapport à la boule la plus proche de l'équipe adverse.

L'arbitre est responsable du score. Le responsable de l'équipe peut contrôler le score à chaque moment de la partie.

Avant de jouer, les participants peuvent aller voir la situation sur le terrain.

Aucune boule ne peut être jetée avant que toutes les autres ne soient immobilisées sur le terrain.

En cas de problèmes inhabituels (ex. : boules serrées ou bougées par un joueur, un sportif ou un animal), l'arbitre décide de la marche à suivre.

Durée d'un match :

- Le vainqueur est la première équipe qui comptabilise 13 points.
- Le temps maximal pour un match est de 30 minutes ou 13 points.



- Si, pour des raisons de planning des matchs, le temps de jeu est limité à X minutes, le vainqueur est l'équipe qui mène à la marque au son du klaxon. Cependant, une mène commencée est jouée jusqu'à sa fin.

Points et classement :

- Trois points sont attribués au vainqueur du match, deux points en cas de match nul et un point en cas de défaite.
- Le classement tient compte du total des points acquis par chaque équipe.
- En cas d'égalité de points au classement, les équipes seront classées selon les critères suivants:
 - 1) Différence totale entre les points marqués et les points encaissés
 - 2) Résultat de la ou des confrontations directes

Catégories :

- Lors de concours d'un jour, les catégories seront établies en fonction du nombre d'inscriptions et par rapport au niveau de jeu des équipes et des résultats des concours antérieurs.
- Lors des jeux nationaux, les catégories seront établies sur la base des résultats d'un tournoi préliminaire.
- Si le nombre d'équipes ne permet pas de créer des catégories unifiées, les équipes unifiées et non unifiées peuvent concourir dans la même catégorie.
- Selon le principe de Special Olympics, les catégories peuvent être composées d'un nombre entre 3 et 8 équipes. SOSWI vise à ne pas faire de catégories avec peu d'équipes et s'engage pour composer des catégories de 5-6 équipes, ou même plus.

Arbitrage :

- Les arbitres veillent sur les terrains que tout se passe selon le règlement du concours.
- Au terme du match ils font signer la feuille de match par les responsables des deux équipes. Par leur signature, les responsables acceptent le résultat du match.
- Les arbitres transmettent les résultats au bureau de la compétition.

Protêt :

- Le responsable d'une équipe a la possibilité de déposer un protêt auprès du jury ou du Sport Official⁴.
- Des formulaires de protêt sont à disposition des responsables. Si les formulaires ne sont pas présents à une manifestation, le responsable peut le communiquer directement au Sport Official.
- Lors de manifestations d'un jour le Sport Official décide seul de la suite à donner au protêt.
- Lors des jeux nationaux, un jury, formé du Sport Official de SOSWI, du responsable local de l'organisateur et d'un coach, traitera d'éventuels protêts.

3.4 Sécurité

Par sa nature de sport de lancer, le jeu de la pétanque peut présenter un potentiel danger dans certaines situations de jeu. Les participants, ainsi que toute personne qui se trouve sur ou à côté d'un terrain de jeu doit observer un comportement adéquat pour éviter des situations de danger.

⁴ Le Sport Official est le responsable technique d'une manifestation: <http://specialolympics.ch/fr/funktionen/>.



Voici quelques règles de comportement :

- Il est essentiel de respecter les consignes des officiels.
- Formuler des consignes précises.
- Il ne faut jamais arrêter une boule avec une partie quelconque du corps autre que le dessous du pied.
- Il faut attendre l'arrêt de la boule, avant de se rendre sur le terrain de jeu.
- Observer attentivement les boules en mouvement.
- Pendant le tir, personne ne se trouve dans l'aire de lancer.
- Ne jamais pénétrer dans une aire de lancer.

3.5 Low Ability Level

Dans certains sports des disciplines adaptées sont proposées aux sportifs de niveau Low Ability Level (LAL). En règle générale, un sportif inscrit dans une discipline LAL ne peut concourir dans aucune autre catégorie lors de la même compétition et ne peut participer ni aux épreuves combinées ni aux relais.

Les disciplines LAL sont proposées aux sportifs présentant des capacités motrices moyennement à fortement restreintes. Les sportifs aux capacités moins restreintes doivent être encouragés à s'inscrire dans les disciplines courantes. A ce propos et dans certains sports, SOI a défini des performances maximales pour les disciplines LAL, comme limite à ne pas dépasser pour pouvoir prendre part à ces épreuves.

La pétanque est un sport qui n'exige pas une activité sportive excessive, ni qui demande des compétences techniques complexes. Il s'agit en effet d'un jeu simple et accessible à tout le monde.

Pour cette raison il n'y a pas de nécessité de créer des disciplines spécifiques de LAL dans ce sport.

4 Advancement

Les coaches sont responsables d'un entraînement et du choix d'un sport adaptés aux capacités des sportifs. A ce titre, l'accent est mis sur l'encouragement au développement individuel, l'objectif étant de favoriser au mieux l'autonomie des sportifs.

En règle générale, les sportifs doivent d'abord participer à des compétitions locales et régionales avant de prendre part à des manifestations nationales, voire internationales. L'entraînement constitue le fondement du succès du sportif, car c'est là qu'il peut démontrer qu'il possède les capacités nécessaires pour participer aux compétitions dans la catégorie choisie.

La participation à des manifestations internationales est généralement soumise à une sélection, dont la responsabilité incombe à la commission Sport de SOSWI. De manière générale, tous les sportifs peuvent participer à des compétitions internationales. Les performances individuelles ne sont pas considérées comme un facteur restrictif. La commission sport définit les directives de participation ainsi que les critères de sélection, et qui les publie sur le site Internet de SOSWI: www.specialolympics.ch.



5 Divisioning

5.1 Philosophie

C'est par son principe de Divisioning que Special Olympics se distingue de toutes les autres organisations sportives. Special Olympics garantit des compétitions équitables et passionnantes aux sportifs de tous les niveaux de performances. Il n'existe pas de qualifications ni d'éliminatoires, mais exclusivement des tours de Divisioning et des finals dans différents groupes de performances. Il n'existe pas de qualifications ni d'éliminatoires, mais des tours préliminaires de divisioning et des finales. Lors des finales les sportifs se mesurent dans des groupes de capacités homogènes et de niveau de performance équivalent. En règle générale, la composition de ces groupes de capacités – le Divisioning – s'effectue sur la base des performances réalisées lors de tours préliminaires. Si lors d'une manifestation on renonce au tour de Divisioning par manque de temps (par exemple pour les compétitions d'une journée), le Divisioning se fonde sur les performances des athlètes communiquées par les coaches pour établir des groupes homogènes de capacités.

Un vainqueur et un classement sont établis pour chacun des groupes de capacités.

5.2 Critères de répartition

Au sein d'une discipline, la répartition des sportifs en catégories a lieu selon les critères suivants :

1. **Capacités**
Selon les capacités communiquées lors de l'inscription ou selon les résultats du tour préliminaire.
2. **Sexe**
Les sportifs sont normalement séparés selon leur sexe. En cas d'un nombre insuffisant de sportifs ou d'équipes inscrits, il est possible de renoncer à la séparation des sexes.
3. **Age**
En présence d'un nombre suffisant de sportifs et d'équipes, les catégories d'âge officielles sont utilisées: **8-11 ans/12-15 ans/16-21 ans/22-29 ans/30 ans et plus**. En cas d'un nombre insuffisant de sportifs ou d'équipes inscrits, il est possible de renoncer à la classification en catégories d'âge.

Les groupes de capacités homogènes doivent être composés d'au minimum trois sportifs et de huit au maximum. L'écart des capacités au sein d'un groupe ne doit normalement pas excéder 15%. A cet égard, le Sport Official a la possibilité d'appliquer les critères de classification de manière flexible si cela permet de former des catégories plus équitables en termes de capacités. En fonction du nombre de participants et de l'organisation d'une compétition, il est possible de renoncer à certains critères pour garantir l'homogénéité des groupes, notamment aux critères 2 (sexe) et 3 (âge). Cette décision revient au Sport Official.

Dans le cas de la pétanque, SOSWI estime qu'il n'est pas nécessaire de répartir les équipes dans les différentes catégories d'âge, tant que la demande des participants n'est pas présente.

L'expérience a aussi montré que la séparation des sexes lors du jeu de la pétanque n'est pas un objectif. Au contraire, un grand nombre d'équipes préfère jouer en mixte. Pour cette raison SOSWI n'envisage pas de proposer des compétitions avec des équipes du même sexe.



5.3 Maximum Effort Rule – Amélioration maximale des performances

Les sportifs sont encouragés à s'améliorer dans leurs activités. Ainsi, une amélioration des performances entre le tour préliminaire (ou les résultats communiqués lors de l'inscription) et la compétition est souhaitable.

Il est toutefois exigé des sportifs qu'ils fournissent les meilleures performances possibles dès le tour préliminaire. C'est uniquement de cette façon qu'ils pourront être classifiés correctement. Si l'amélioration des performances est possible et souhaitable, elle ne doit toutefois pas dépasser les valeurs suivantes :

- 15% dans toutes les disciplines

Si l'amélioration des performances est supérieure, cela est en contradiction avec l'accroissement des performances sportives habituellement possible et est le reflet que le sportif a été classifié dans la mauvaise catégorie. Si la tolérance est dépassée, le sportif est disqualifié (Maximum Effort Rule).

Le sportif et son coach sont responsables de l'annonce de performances réalistes tant lors de l'inscription que du tour préliminaire.

Dans le cas de la pétanque, il n'est pas possible d'adopter des instruments de mensuration précis pour évaluer le niveau de performance d'un joueur ou d'une équipe. Special Olympics confie dans le fair-play des joueurs et des coachs pour que les équipes évoluent au même niveau technique lors du tour préliminaire, ainsi que du tour final.

L'équipement, ainsi que l'utilisation de matériel auxiliaire ou de personne d'accompagnement pour les sportifs avec handicap sensoriel doit être la même soit lors du tour de divisioning, soit en finale, de manière que toute la compétition puisse être effectuée dans les mêmes conditions (voir Article 1, SOI).

5.4 Responsabilité du Coach

Si, selon l'évaluation de son coach, un sportif est affecté à une catégorie inférieure à son niveau, il incombe au coach de communiquer cette erreur de répartition au jury. Il doit le faire au moyen du «Performance Improvement Form» disponible dans le bureau de la compétition.

En l'absence d'un tel formulaire, le coach a l'obligation de communiquer immédiatement l'erreur de classification au Sport Official (le responsable de la compétition) lors de l'annonce de la répartition.

6 Unified Sport

Special Olympics propose le concept de l'«Unified Sport» dans de nombreux sports. L'idée: des sportifs en situation normale et des sportifs en situation de handicap mental participent dans la même équipe. Idéalement, les sportifs avec et sans handicap présentent des capacités équivalentes et ont le même âge.

Dans le sport de la pétanque l'esprit du unified sport est très présent. Lors de toutes les manifestations de SOSWI la pétanque offre la possibilité de regrouper dans une même équipe des personnes sans handicap et des personnes avec handicap mental, dans l'esprit d'une inclusion totale.

La pétanque est un sport d'équipe mais chacun apporte sa contribution individuellement. Tous les membres de l'équipe mettent en commun leur compétence pour obtenir le meilleur résultat.



7 Règlement et application

La responsabilité du règlement incombe au Technical Coordinator de pétanque⁵, en accord avec le Sport Director de Special Olympics Switzerland.

L'application du règlement lors d'une compétition relève de la responsabilité du Sport Official (responsable technique) en fonction.

Si nécessaire, SOSWI adaptera les règlements en fonction d'un changement de situation et réagira aux éventuels développements. Il est possible de soumettre des suggestions de modifications du règlement en envoyant un e-mail à l'adresse suivante: sport@specialolympics.ch

⁵ Le Technical Coordinator est le responsable d'un sport: <http://specialolympics.ch/fr/funktionen/>.